

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, mardi le 8 septembre 2020 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 2

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 10 août 2020 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2020
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Inspecteur en bâtiment – Ouverture de poste temporaire
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) OTUFD-ND – Opérateur en eau potable
 - b.2) Action patrimoine – Politique du patrimoine de la vision à l'action
 - c) Comité Bâtiments municipaux – Procès-verbal du 11/08/2020
 - d) Ordinateur de l'inspecteur en bâtiment – Achat
 - e) Entretien ménager – Hôtel de ville
 - f) Centre communautaire – Gestion de projet; mandat
 - g) Association des groupes de ressources techniques du Québec – appui
 - h) Bell – Tour de communication
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 437-5.1 – Article 32 concernant les abris temporaires pour automobiles; modification

- a.1) Adoption
- b) Règl. # 437-10.1 – Distance entre les piscines et les clôtures de sécurité; modification
 - b.1) Projet # 2
- c) Règl. # 413-6 – Règlement sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales; annexe E; modification
 - c.1) Dépôt et présentation
 - c.2) Avis de motion
- d) Règl. # 426-3 – Article 4; modification
 - d.1) Dépôt et présentation
 - d.2) Avis de motion
- e) Règl. # 438-2 – Article 4; modification
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règl. # 376 – Règlement d'emprunt; rue Saint-Louis; infrastructures
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 18/08/2020; dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s) (retiré)
- c) 6401 route 122 – Modification de zonage
- d) Permis de construction – Août 2020 et comparatifs 2019-2020

10) Urbanisme – PIIA

- a) J.-G. Dubé – 4205 Principale; peinture du revêtement extérieur
- b) J. Champagne – 805 Saint-Louis; galerie avant, porte et fenêtre

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (17/08/2020); dépôt
 - a.1) Garage municipal – Portes de garage; achat
- b) Soumissions – Attribution
 - b.1) Réfection de pavage 2020 – Quantité supplémentaire; achat
- c) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – Échantillonnage accrédité des biosolides municipaux; mandat

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Août 2020
- b) Camion échelle – Formation

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

- a) COVID-19 – Dépenses extraordinaires; dépôt

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

- a.1.1) Camp de jour 2020 – Aides-animateurs; rémunération
- a.2) Aréna (retiré)
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - b.1.2) Entretien ménager – Bibliothèque
- c) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-11/20

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5178.09.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Bulletin municipal (bientôt)
- Bourses à 4 athlètes (Le programme existe depuis 3 ans)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbal du 10 août 2020 – Adoption

5179.09.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 août 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5180.09.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'août 2020, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Août 2020	146 351,24 \$
Déboursés directs	Août 2020	1 274,75 \$
Dépenses préautorisées	Août 2020	8 976,08 \$
Rémunération globale	Août 2020	143 610,67 \$
Remboursement des dépenses/km	Août 2020	0,00 \$
Total :		300 212,74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Inspecteur en bâtiment – Ouverture de poste temporaire

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4993.04.20 concernant l'embauche de monsieur William Gélinas à titre de stagiaire pour un emploi étudiant d'inspecteur en bâtiment et environnement;

Considérant que le stage de monsieur Gélinas a débuté le 4 mai 2020 et prendra fin le 25 septembre 2020;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant les besoins de la Municipalité en matière d'urbanisme et le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5181.09.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de créer un poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement à temps plein sur horaire variable;
- que le poste temporaire sera prévu pour la période du 26 septembre 2020 au 31 janvier 2021;
- de financer la dépense à même le surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) OTUFD-ND – Opérateur en eau potable

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 17/08/2020);

Considérant l'obligation de qualification pour les opérateurs d'usine et de réseau d'eau potable formulée par le Règlement sur la qualité de l'eau potable dont l'application est sous la responsabilité du MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques);

Considérant que la formation OTUFD-ND - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution, est disponible et donnée en ligne par le CEGEP St-Laurent du 27 octobre 2020 au 26 novembre 2020;

Considérant que cette formation est préalable à l'obtention d'un certificat de qualification dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable;

Considérant que l'étude et les travaux nécessaires à la réussite de la formation seront réalisés en dehors des heures de travail;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5182.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription de 3 190,56 \$ (taxes incluses) de monsieur Sébastien Piette concernant la formation OTUFD-ND - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution, donnée en ligne par le CEGEP St-Laurent du 27 octobre 2020 au 26 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Action patrimoine – Politique du patrimoine de la vision à l'action

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5183.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription de 178,21 \$ (taxes incluses) de monsieur Jean-François Lachance Benitez concernant la formation d'Action Patrimoine « Politique du patrimoine, de la vision à l'action » donnée en ligne le 17 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Comité Bâtiments municipaux – Procès-verbal du 11/08/2020

Dépôt du procès-verbal du comité des Bâtiments municipaux, environnement et aménagement du territoire en date du 11 août est fait.

d) Ordinateur de l'inspecteur en bâtiment - Achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5184.09.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- Il est résolu de retenir la proposition de la firme Performance Informatique pour l'achat, la préparation et l'installation d'un ordinateur (tour seulement) de marque Lenovo ThinkCentre M75q-1 et d'une licence Microsoft Office Professionnel 2019, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 28 août 2020 et pour un montant estimé de 1 700,49 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Entretien ménager – Hôtel de ville

Considérant que dans le contexte de la crise de la COVID-19, il est opportun d'augmenter la fréquence de l'entretien ménager de l'hôtel de ville;

Considérant l'offre de service faite par les Entreprises Lavatek;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5185.09.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition des Entreprises Lavatek concernant les travaux d'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service reçue le 3 septembre 2020 et pour un montant de 10 002,84 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Centre communautaire – Gestion de projet; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5186.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de monsieur Mario Bessette pour la gestion de projet du nouveau centre communautaire de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 août 2020 et pour un montant total d'environ 3 000,00 \$;
- de financer la dépense à même la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Association des groupes de ressources techniques du Québec – Appui

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d’avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l’offre actuelle de logements;

Considérant que la relance de l’économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d’atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d’habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu’il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

5187.09.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d’inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, madame Andrée Laforest, ainsi qu’à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, et au ministre des Finances, monsieur Eric Girard.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Bell – Tour de communication

Considérant que Bell projette l’installation d’une tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité;

Considérant que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l’emplacement proposé pour l’installation de la tour de télécommunication sur le territoire municipal est requis;

Considérant que la procédure CPC-2-0-03 d’industrie Canada s’applique à l’installation de la tour projetée, laquelle procédure découle de l’application de la Loi sur la radiocommunication;

Considérant que le projet tel que présenté n’est pas conforme à la réglementation municipale;

Considérant par ailleurs que la conformité à la réglementation municipale n'est pas requise, la législation fédérale et la procédure d'industrie Canada ayant préséance sur celle-ci;

Considérant que selon les informations reçues, le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit composer le promoteur;

5188.09.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover n'a pas d'objection au projet d'implantation d'une tour de télécommunication soumis par Bell projeté sur le lot 4 333 619 du Domaine du Repos, tel que montré au projet soumis et portant le numéro « E1811 Saint-Cyrille-de-Wendover » daté du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 437-5.1 – Article 32 concernant les abris temporaires pour automobiles; modification

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 11 juin 2020;

Considérant que le projet de règlement # 437-5.1, lequel a pour objet de modifier l'article 32 du règlement de zonage # 437 concernant les abris temporaires pour automobiles, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 11 juin 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 4 septembre 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant le résultat de la procédure d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande référendaire 08/09/2020);

5189.09.20

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 437-5.1, lequel a pour objet de modifier l'article 32 du règlement de zonage # 437 concernant les abris temporaires pour automobiles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Lavigne divulgue son conflit d'intérêt (le conjoint de sa cousine est impliqué); il quitte à 19 h 50 et réintègre à 19 h 51.

b) Règl. # 437-10.1 – Distance entre les piscines et les clôtures de sécurité; modification

b.1) Projet # 2

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 8 septembre 2020;

Copie est remise aux membres du conseil.

5190.09.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-10.1, lequel a pour objet de modifier le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 75 du règlement de zonage # 437 concernant la distance minimale entre une piscine ou un spa et la clôture de sécurité;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 413-6 – Règlement sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales; annexe E; modification

c.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement # 413-6, lequel a pour objet de modifier l'annexe E du règlement 413-6 eu égard aux garanties que doit fournir le promoteur à la Municipalité, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 413-6 est fait et copie remise aux membres du conseil.

c.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 413-6, lequel a pour objet de modifier l'annexe E du règlement 413-6 eu égard aux garanties que doit fournir le promoteur à la Municipalité.

d) Règl. # 426-3 – Article 4; modification

d.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement # 426-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 426-3 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 426-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426

concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

e) Règl. # 438-2 – Article 4; modification

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement # 438-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 438-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 438-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

f) Règl. # 387 – Règlement d'emprunt; rue Saint-Louis; infrastructures

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement # 387 décrétant un emprunt de 4 253 010 \$ et une dépense de 4 253 010 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Louis, et ce, à partir de la rue Principale (route 122) jusqu'au numéro civique 880, sur une longueur de quelques 920 mètres, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 387 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Baron de l'adoption prochaine du règlement # 387 décrétant un emprunt de 4 253 010 \$ et une dépense de 4 253 010 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Louis, et ce, à partir de la rue Principale (route 122) jusqu'au numéro civique 880, sur une longueur de quelques 920 mètres.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 18/08/2020; dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 août 2020 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

(retiré)

c) 6401 route 122 – Modification de zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 68.07.20);

Considérant que la demande vise à permettre l'usage mécanique générale dans la zone ID-2;

Considérant que le requérant est propriétaire de garage de mécanique générale protégé par droits acquis dans la zone ID-2;

Considérant que le requérant possède aussi le lot voisin, soit le lot 4 334 623 (6401 route 122) et qu'il souhaite utiliser ce lot, qui est actuellement résidentiel, pour son commerce;

Considérant que l'article 26 du règlement de zonage # 437 indique que dans « toutes les zones, un terrain conforme au règlement de lotissement comportant un usage dérogatoire protégé par droits acquis ne peut pas être agrandi. »;

Considérant que le plan d'urbanisme # 432 de la Municipalité indique que les îlots résidentiels déstructurés (ID) « confirment la vocation dominante de faible densité (unifamiliale isolée pouvant inclure un logement intergénérationnel) »;

Considérant que le plan d'urbanisme # 432 de la Municipalité indique que les « autres activités pouvant être autorisées dans cette aire sont identiques à celles autorisées dans les affectations agricoles dynamiques »;

5191.09.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande telle que présentée.

Contre : M. Sylvain Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Permis de construction – Août 2020 et comparatifs 2019-2020

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'août 2020 et du comparatif avec l'année 2019 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) J.-G. Dubé – 4205 Principale; peinture du revêtement extérieur

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 74.08.20);

Considérant que la demande vise à peindre le bâtiment sis au 4205, rue Principale;

Considérant que la couleur X-152-3E proposée respecte les objectifs du PIIA du secteur concerné;

5192.09.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande de peindre de couleur X-152-3E le revêtement extérieur du bâtiment sis au 4205, rue Principale, telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) J. Champagne – 805 St-Louis; galerie avant, porte et fenêtre

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 75.08.20);

Considérant la résolution municipale # 5055.5.20, laquelle autorise la construction d'une galerie en bois de la même dimension que celle déjà existante, qui n'empiétera pas sur l'oriel et avec des garde-corps en bois, conditionnellement au dépôt de plans concernant les barrotins et la poutre de la galerie;

Considérant la proposition de barrotin et main courante envoyée au service d'urbanisme de la Municipalité par courriel le 12 août 2020 et présentée au comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2020;

Considérant que la requérante a modifié sa demande originale et qu'elle accepte de préserver le balcon et une porte au deuxième étage;

Considérant que la porte au deuxième étage sera une porte avec caisson semblable au modèle d'origine;

Considérant que la résolution # 5055.05.20 prévoyait que toutes les nouvelles fenêtres installées dans le cadre des rénovations devaient être en bois;

Considérant que la requérante ne souhaite pas entretenir de fenêtres en bois;

Considérant qu'en vertu du règlement # 321 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le bâtiment concerné possède une valeur patrimoniale élevée;

5193.09.20

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;

- d'accepter la demande telle que proposée pour la galerie, le balcon et la porte au deuxième étage conditionnellement à ce que cette dernière soit une porte avec caisson semblable à celle d'origine;
- d'accepter la demande de fenêtres en PVC pourvu que le modèle soit identique à un modèle d'époque, notamment avec des barrotins de surface à l'extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (17/08/2020); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 17/08/2020 est fait.

a.1) Garage municipal – Portes de garage; achat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 17/08/2020);

Considérant que le Service des travaux publics a besoin de plus d'accès pour abriter les équipements de déneigement pour la saison 2020–2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5194.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition de Portes de garage PGM pour l'achat et l'installation de deux (2) portes de garage de marque Garex en acier blanc et d'une dimension de 16 pieds par 14 pieds, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 18 août 2020 et pour un montant d'environ 10 554,71 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser l'achat de matériaux et fournitures pour l'installation des deux (2) portes de garage pour un montant estimé à 5 500,00 \$ (taxes incluses);
- de financer la dépense à même le surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attribution

b.1) Réfection de pavage 2020 – Quantité supplémentaire; achat

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5018.04.20, lequel prévoit que la Municipalité retient la proposition de Groupe Pelletier Entretien pour le contrat de réfection de pavage de l'année 2020 pour les sommes suivantes :

- pavage : 125,00 \$/tm (taxes incluses)
- pavage (700 tm) : 87 500,00 \$ (taxes incluses)

Considérant que la Municipalité s'était réservée la possibilité de revoir à la hausse la quantité de tonnes métriques d'enrobé bitumineux nécessaire;

Considérant les besoins municipaux sur le chemin Herman-Lavigne et au parc Gélase;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5195.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser l'achat, auprès de Groupe Pelletier Entretien, d'une quantité supplémentaire d'environ 200 tonnes métriques d'enrobé bitumineux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 11 mars 2020, et pour les sommes suivantes :
 - pavage : 125,00 \$/tm (taxes incluses)
 - pavage (200 tm) : 25 000,00 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – Échantillonnage accrédité des biosolides municipaux; mandat

Considérant les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire effectuer, au moins une fois par année, un échantillonnage des biosolides municipaux par un laboratoire accrédité;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5196.09.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de mandater la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour effectuer un échantillonnage des biosolides municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 4 août 2020, et pour un montant de 2 676,05 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)**

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Rapport des sorties – Août 2020**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'août 2020 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Camion échelle – Formation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5197.09.20 Sur proposition de madame Marthe Garneau
(modifiée par 5251.11.20) Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition du Service aux entreprises régionalisé (SAE), pour la formation d'opérateur de véhicule d'élévation pour neuf (9) pompiers, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 27 août 2020, et pour un montant d'environ 15 247,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

a) COVID-19 – Dépenses extraordinaires; dépôt

Dépôt des documents suivants est fait :

- courriel de monsieur David Bélanger, directeur général de l'office d'habitation Drummond (OHD) daté du 14 août 2020 au sujet des dépenses extraordinaires qu'a engendré la pandémie de la COVID-19 pour l'office d'habitation Drummond;
- tableau récapitulatif desdites dépenses et de la part de la Municipalité pour celles-ci.

Copie est remise aux membres du conseil.

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

a.1.1) Camp de jour 2020 – Aides-animateurs; rémunération

Considérant la précieuse aide apportée par monsieur Cédrik Laferrière et madame Ophély Chagnon à titre d'aides-animateurs lors des camps d'été 2020 de la Municipalité;

Considérant que monsieur Laferrière et madame Chagnon ont agi à titre d'aides-animateurs pendant toute la durée des camps, soit pendant huit semaines, et ce, bénévolement;

Considérant que la Municipalité souhaite récompenser le travail accompli par monsieur Laferrière et madame Chagnon;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5198.09.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser à monsieur Cédrik Laferrière et à madame Ophély Chagnon une somme de 800,00 \$ chacun en guise de remerciement pour leur travail à titre d'aides-animateurs lors des camps d'été 2020 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Aréna (retiré)

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

b.1.2) Entretien ménager – Bibliothèque

Considérant que dans le contexte de la crise de la COVID-19, il est opportun d'augmenter la fréquence de l'entretien ménager de la bibliothèque municipale;

Considérant l'offre de service faite par les Entreprises Lavatek;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5199.09.20

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition des Entreprises Lavatek concernant les travaux d'entretien ménager de la bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service reçue le 3 septembre 2020 et pour un montant de 10 175,28 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Programme de soutien aux jeunes sportifs amateurs

Considérant la recommandation du comité des Loisirs;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-11/20 émis;

5200.09.20

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'attribuer les bourses suivantes à :

- Tristan Roy : 600 \$ (Hockey)
- Carolann Rioux : 100 \$ (Hockey féminin)
- Masson Buehlmann : 100 \$ (Ski acrobatique)
- Roxanne Buehlmann : 100 \$ (Ski acrobatique)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-11/20

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le

conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 8 septembre 2020

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yvon Descôteaux
- Où sera la tour Bell?

18. CORRESPONDANCE

Avis est donné par la directrice générale que la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été dûment transmise aux membres du conseil.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 24.

Signé :

Hélène Laroche, mairesse

Vincent Chalifour, greffier